



Reconnaissance AEAI N° 19182

Titulaire Rigips AG Täfernstrasse 11b 5405 Baden-Dättwil Schweiz	Fabricant Rigips AG 5405 Baden-Dättwil Schweiz
Groupe	204 - Parois intérieures, non portantes
Produit	ALBA METALLSTÄNDERWAND CW 50/100
Description	Paroi à montants métalliques avec plaques en laine de roche RIGIPS 42/40 (E=40mm, PS=42kg/m ³), recouverte des deux côtés de plaques de plâtre ALBA 25 (E=25mm, PS=1027kg/m ³), E=100mm
Utilisation	EI 90-RF1 Htest=3000mm Utilisation voir pages suivantes
Documentation	EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '450 499/20' (06.01.2009), Renseignement technique '5214 000 090/120' (24.09.2013); VKF ZIP AG, Bern: Expertise '108 2016 11' (31.05.2016)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1
Appréciation	Classe de résistance au feu EI 90
Durée de validité	31.12.2029
Date d'édition	05.09.2024
Remplace l'attestation du	31.07.2023
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	
 Marcel Donzé	
 Konrad Häusler	



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.

Exigence non remplie: Hmax=3000mm

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans les documents ci-après:

Technische Auskunft EMPA Dübendorf n° 5214 000 090/120 du 24.09.2013:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS 42/40
RIGIPS RIF 40, RIF 40/42
ORSIL UNI
ISOVER UNI
ISOVER AKU

Gutachten VKF ZIP Bern n° 108 2016 11 du 31.05.2016:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS ISORESIST PIANO PLUS (IPP) avec RD=20 kg/m³